



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de l'état civil et des étrangers

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, notamment ses articles L.312-1 et suivants, R.312-1 et suivants ;

Vu le décret du 4 décembre 2013 publié le 6 décembre suivant, nommant Monsieur Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir du 8 juillet 2016 portant délégation de signature au profit de Madame Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, régulièrement publié ;

Vu la proposition de Monsieur le Président de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir en date du 21 novembre 2016 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir :

ARRETE

Article 1 : La Commission du Titre de Séjour instituée dans le département de l'Eure-et-Loir est composée ainsi qu'il suit :

Membres désignés par Monsieur le Président de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir :

- titulaire : Madame Mireille ELOY, maire de Boutigny-Prouais,
- suppléante : Madame Marie-Cécile POUILLY, maire de Faveroles.

Membres qualifiés désignés par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir pour leur compétence en matière sociale :

- Madame Marie-Laure KIRZIN-PRADEL
- Monsieur François RIOU

Article 2 : Madame Mireille ELOY est désignée Présidente de la Commission du titre de séjour du département d'Eure-et-Loir,

Article 3 : Le chef du Bureau de l'État Civil et des Etrangers ou l'un de ses adjoints assurent les fonctions de rapporteur auprès de la commission,

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 23 novembre 2016.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER